

Si dans les 7 jours suivant l'affichage, soit le 09/07/24 à 9h, un candidat classé sur la liste principale n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste. Sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.

## EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE DANS LES I.F.A.S. : Sélection commune

### LISTE DES CANDIDATS ELIMINES

#### 1 - Droit commun, Bacs pro. ASSP ou SAPAT, Passerelles

Numéro	Civilite	Nom de famille	Nom d'usage
0006	Mme	NTOLO Marie Solange	JOUVE
0118	Mme	NDAYISABA Vicky	JEANJEAN
0052	Mme	HOARAU Emeline	
0114	Mme	MHAMDI Samiha	BEN SAAD
0005	Mme	NTOLO Albertine	
0063	Mme	CAUHAPÉ Laëtitia	
0107	Mme	NGOM Marie-Thérèse	SENE
0073	Mme	BUENO DIAS Kéllyan	GARNIER DE BOISGROLLIER DE R
0019	Mme	INOULILI Noussaïba	SEDRAOUI
0074	Mme	RENAULT Audeline	MONNET
0039	Mme	SOUDANI Maïssa	
0036	Mme	LEFEVRE Cécilia	
0057	Mme	BRUZZESE Morgan	
0093	Mme	AMPA Attivi	
0077	Mme	MERLIAUD Lou-Ann	
0004	Mme	GUILLERMIER Lisa	

**Institut d'aide-soignant**  
Hopital de tournon  
50 rue des Alpes  
07300 Tournon sur Rhône  
04 75 07 75 57  
secretariat\_ifas@ch-tournon.fr

